

La Brigue : le maire insulté réclame l'euro symbolique

Hasard du calendrier judiciaire, l'affaire de trois administrés ayant insulté et difamé le maire de La Brigue en 2009, était examinée jeudi soir, au tribunal de Nice, à deux mois et demi des municipales. Sur le banc des parties civiles, Bernard Gastaud, le maire, élu en 2008 d'une commune de 750 habitants à la frontière italienne.

À la barre, Stéphane Bronda, 45 ans, alias Spiderman, fils de l'ancien maire, créateur du blog « La Brigue Vérité, gardons la parole ». Il est poursuivi pour diffamation. Son blog étant rapidement devenu un déversoir de règlements de compte nauséabonds, Le maire s'y fait traiter de « fasciste », est accusé de « construire de toutes pièces de faux délits ».

Stéphane Bronda dément être l'auteur de ces propos mais il est pénalement responsable en tant qu'administrateur du site. Les quatre ans d'instruction n'ont pas permis d'identifier les auteurs anonymes, mais deux commentateurs de la vie locale, Hubert Dubrois et Oscar Piana sont invités à justifier les injures qu'ils ont publiées. Le maire et son équipe y sont traités de « menteurs, hypocrites, tordus magouilleurs, vicieux, Tartuffe... ».

La présidente Annie Bergognous s'amuse de l'ambiance de cloche merle qui déchire ce village. Ici, la plupart des électeurs n'habitent pas le village mais sont restés fidèles à

leurs racines

La magistrate tente de dédramatiser le dossier tout en essayant de comprendre les raisons, parfois ancestrales, des ressentiments. Peine perdue

Chouette et corbeau

« Pourquoi le pseudonyme de *Barbagianni* ? » demande la magistrate à l'adresse d'Oscar Piana. « C'est le mot italien pour désigner la chouette et fraie. Celle qui voit tout, entend tout. ».

« C'est plutôt un corbeau », ironise M^e Joël Blumenkranz, l'avocat du maire qui demande un euro de dommages et intérêts : « Il a fallu beaucoup d'énergie à M. Gastaud pour déposer plainte. Mais il fallait arrêter que le vent de la calomnie continue se répande sur ce petit village. Et grâce à cette plainte, cela s'est arrêté. »

Dans la salle d'audience, les échanges de regards entre le maire et ses opposants en disent long sur l'ambiance délétère au sein de la commune. Le procureur, Emilie Taligault, demande, dans un soupir, l'application de la loi. Les avocats de la défense, M^e Armani, Nicolas et Verrier, sont persuadés que « les faits sont prescrits ». « Pas une fois, le maire est nommé cité, identifié », ajouter Adrien Verrier.

L'affaire des injures dans le village de montagne risquerait-il d'accoucher d'une souris. Réponse le 13 février.

CHRISTOPHE PERRIN